

Veuillez noter que la langue d'origine de ce document est l'anglais, et que toutes les traductions non anglaises ont été générées à l'aide d'un logiciel de traduction automatique. Nous espérons que cela facilitera l'engagement et la compréhension, mais nous reconnaissons qu'il peut y avoir des inexactitudes dans le processus de traduction.

Groupe consultatif technique

Document d'information

28 juin 2022 - En ligne

Section 2 - Mise à jour des concepts et des principes omniprésents

Résumé	Ce document met à jour le TAG sur les propositions de révisions de la section 2 de l'INPAG Concepts et principes omniprésents, suite aux conseils et demandes reçus lors des réunions d'avril et mai 2022.
But/Objectif du document	Fournir au TAG des propositions concernant la direction à prendre dans un certain nombre de domaines techniques pour la section 2 de l'INPAG - Concepts et principes omniprésents - et obtenir un retour sur ces propositions. La rédaction détaillée du texte de ces propositions sera entreprise après réception de l'exposé-sondage de la norme IFRS for SMEs révisée et sous réserve des conseils et des demandes reçus du TAG.
Autres éléments de soutien	N/A
Préparé par	Philip Trotter
Actions pour cette réunion	Pour que le TAG fournisse des conseils sur : <ul style="list-style-type: none"> • La direction de voyage proposée pour un certain nombre de domaines techniques sur lesquels le TAG a précédemment fourni des conseils et des demandes.



Groupe consultatif technique

Section 2 - Mise à jour des concepts et des principes omniprésents

1. Fond d'écran

- 1.1 Le TAG a reçu un aperçu des questions techniques émergentes associées à la section 2 - Concepts et principes omniprésents de l'INPAG qui feront partie de l'exposé-sondage 1 lors de ses réunions d'avril 2022 et de mai 2022. Lors de ces réunions, le TAG a fourni des conseils et des demandes au Secrétariat en ce qui concerne ces questions techniques émergentes.
- 1.2 La section 2 Concepts et principes omniprésents est dérivée, conformément aux "Règles de route", de la norme IFRS pour les PME. La norme IFRS pour les PME fait actuellement l'objet d'une révision complète. Une révision détaillée du projet de texte de la section 2 de l'INPAG ne sera pas entreprise avant qu'une ébauche de l'exposé-sondage de l'IFRS pour les PME soit disponible. Il existe cependant un certain nombre de domaines où, sur la base des conseils du TAG, une direction à prendre peut être déterminée.

2. Questions techniques et orientation proposée

- 2.1 Les questions techniques les plus importantes sur lesquelles des conseils et des demandes ont été fournis par le TAG et la direction proposée sont indiquées ci-dessous.

Inclusion des états financiers dans les concepts et principes omniprésents

- 2.2 Le TAG a noté que l'inclusion des états financiers dans la section 2 de l'INPAG n'est peut-être pas nécessaire au niveau conceptuel et pourrait plutôt être traitée dans les sections ultérieures pertinentes.
- 2.3 Dans la structure actuelle de la section 2 de la norme IFRS for SMEs, les éléments sont largement définis en fonction des états financiers auxquels ils se rapportent. Le Cadre conceptuel de l'IASB n'adopte pas cette approche, définissant plutôt les éléments indépendamment des états financiers. Avec d'autres propositions d'alignement de la norme IFRS for SMEs, la norme révisée est susceptible d'adopter une approche plus alignée sur le cadre conceptuel de l'IASB.
- 2.4 Il n'y a aucune raison spécifique aux OSBL d'inclure les états financiers dans la section 2. Il est donc proposé de ne conserver la référence aux états financiers que dans la mesure où il s'agit de l'approche de la norme IFRS for SMEs révisée.

La majorité du contenu de base lié aux états financiers sera couverte dans les sections suivantes du site .

Question 1 : Le TAG est-il d'accord avec les propositions de ne conserver que la référence aux états financiers dans la définition des éléments dans la mesure où il s'agit de l'approche de la norme IFRS for SMEs révisée ?

Présentation

- 2.5 Le TAG a reconnu l'importance de fournir du contenu pour les OSBL sur la présentation de l'information dans les GPFR mais n'était pas clair sur le fait que cela devrait être inclus dans les concepts et les principes omniprésents. Au lieu de cela, il a été suggéré que cela pourrait être inclus dans une autre section.
- 2.6 Les directives sur la présentation seront utiles aux préparateurs des GPFR des OSBL. Bien qu'elle ne soit pas actuellement incluse dans la section 2 de la norme IFRS for SMEs, le cadre conceptuel de l'IASB et le cadre conceptuel de l'IPSASB comprennent tous deux un contenu lié à la présentation des informations dans les états financiers et les GPFR.
- 2.7 Il est proposé que le texte sur les concepts liés à la présentation soit conservé dans la section 2 de l'INPAG, bien qu'il puisse être modifié pour refléter tous les concepts et principes sur la présentation inclus dans la norme IFRS for SMEs révisée.

Question 2 : Le TAG est-il d'accord avec la proposition de conserver les concepts liés à la présentation dans la section 2, sous réserve des concepts et principes de présentation inclus dans la norme IFRS for SMEs révisée ?

Texte supplémentaire sur les utilisateurs des GPFR des OSBL

- 2.8 Le TAG a noté que le texte pourrait être amené des Bases des conclusions dans les directives de base pour fournir des détails supplémentaires et une clarté sur les utilisateurs des GPFR des OSBL.
- 2.9 Les utilisateurs primaires des GPFR des OSBL sont mentionnés dans les directives de base, ainsi qu'un texte indiquant que les GPFR ne sont pas développés spécifiquement pour répondre à des besoins d'information individuels. Les orientations de base notent également que les NPO peuvent avoir des utilisateurs de leurs GPFR qui peuvent être des utilisateurs primaires dans certaines circonstances mais qui, dans d'autres, ont le droit d'obtenir des informations sur mesure.



- 2.10 Le principe primordial sur l'inclusion du contenu dans l'INPAG est de refléter la norme IFRS for SMEs, où les directives de base ne contiennent que le texte essentiel pour la préparation du GPFR. Des directives supplémentaires faisant autorité et ne faisant pas autorité sont fournies si nécessaire par le biais de directives d'application, de directives et d'exemples de mise en œuvre, et de la base des conclusions.
- 2.11 Les Bases des conclusions, en particulier, visent à expliquer le processus par lequel les questions techniques ont été prises en compte pour élaborer les orientations de l'INPAG plutôt que de fournir des orientations supplémentaires. Il est donc proposé que le texte inclus dans les Bases des conclusions relatives aux utilisateurs ne soit pas inclus dans les orientations de base, car il a un objectif différent des orientations de base et n'est pas un texte essentiel faisant autorité.

Question 3 : Le TAG est-il d'accord avec la raison pour laquelle le texte supplémentaire est conservé dans la Base des conclusions ?

ASBL déclarante

- 2.12 Le TAG a soulevé un certain nombre de questions relatives à l'OBNL déclarant. Certaines d'entre elles concernaient l'emplacement du texte, soit dans les directives de base, soit dans les directives d'application, et la question de savoir si des directives, des descriptions ou des exemples supplémentaires étaient nécessaires dans des domaines tels que le contrôle et les succursales. Comme indiqué ci-dessus en ce qui concerne les utilisateurs, le principe primordial est d'inclure uniquement le texte essentiel dans les directives de base. Dans les domaines spécifiques soulevés par le TAG concernant l'application des principes de contrôle et la définition et la fourniture d'indicateurs ou de caractéristiques des branches, il est proposé que du texte supplémentaire soit inclus dans le guide d'application et le guide de mise en œuvre.
- 2.13 Des commentaires ont également été soulevés concernant l'approche à deux volets pour identifier une entité déclarante. Il s'agissait notamment de l'opinion selon laquelle le premier élément semblait simplement répéter une partie des caractéristiques générales des OBNL, et qu'une clarification était nécessaire pour savoir si l'approche à deux volets était un processus en deux étapes.
- 2.14 L'approche à deux volets apporte une certaine clarté supplémentaire en cas d'incertitude quant à l'existence d'un OBNL déclarant et a reçu un soutien dans le groupe de discussion organisé sur ce sujet. Elle est dérivée du cadre conceptuel de l'IPSASB où elle est utilisée pour aider à déterminer s'il existe une entité

comptable du secteur public lorsque le contexte du secteur public peut rendre l'identification de l'entité comptable plus difficile.

- 2.15 Il est toutefois reconnu que la première caractéristique de la double approche est effectivement couverte dans le cadre de la description d'un OSBL à la section 1. Les caractéristiques générales d'un OBNL indiquent que l'entité aura pour objectif principal de fournir un avantage au public et que, pour ce faire, elle aura besoin de ressources pour fournir des biens et des services. Il est également clair que s'il existe des utilisateurs primaires ayant des besoins d'information qui déterminent effectivement le périmètre de reporting d'un OSBL déclarant, alors la deuxième étape sera respectée.
- 2.16 Comme l'approche en deux temps a reçu le soutien des participants au groupe de discussion, il pourrait être avantageux pour les préparateurs d'inclure un processus par étapes dans la littérature. Compte tenu des points de vue exprimés, il est proposé que l'approche en deux étapes ne soit pas incluse dans le guide principal, mais qu'elle soit incluse de manière appropriée dans le guide d'application.

Question 4 : Le TAG est-il d'accord avec la proposition de déplacer le texte sur la double approche vers le guide d'application, où il fournira un texte faisant autorité supplémentaire pour aider les préparateurs à identifier si un OBNL déclarant existe ?

Définition de l'élément de dépense

- 2.17 Le TAG a noté qu'une définition des dépenses qui inclut les pertes peut ne pas être intuitive et que cela pourrait potentiellement être abordé en définissant la perte comme un élément séparé.
- 2.18 La norme IFRS for SMEs définit actuellement les charges pour inclure les pertes. La définition proposée pour inclusion dans le texte de l'INPAG suit cette définition. Suite à la révision complète de la Norme IFRS pour les PME, cette définition pourrait changer.
- 2.19 Il est proposé de réexaminer cet élément une fois que le projet de texte de l'exposé-sondage de la norme IFRS for SMEs sera disponible. Le principe selon lequel la plupart des pertes (et gains) non réalisés seront comptabilisés dans un état de variation des actifs nets et non dans l'état des produits et charges ou dans un OCI sera conservé. Ceci est conforme aux propositions relatives à la présentation des états financiers, qui seront examinées dans un document séparé.



Question 5 : Le TAG est-il d'accord avec la proposition de réexaminer l'élément des dépenses par rapport à toute définition actualisée dans la norme IFRS for SMEs

Élément d'actif net

- 2.20 Le TAG a soulevé un certain nombre de points sur l'élément qui a été défini comme actif net. Ceux-ci comprenaient :
- (a) que le terme "actif net" peut être considéré comme une formule mathématique plutôt que comme un élément ;
 - (b) que la relation entre l'actif net et les capitaux propres dans le texte n'était pas claire ; et
 - (c) que les fonds affectés et non affectés devaient être examinés en termes de restrictions exécutoires et que cela devait être très clairement articulé.

Dans ces discussions, le TAG a noté que des conseils utiles sur la définition de l'élément pourraient potentiellement être trouvés en examinant le cadre conceptuel de l'IPSASB et les discussions récentes de l'IPSASB sur les obligations des exposés-sondages sur les normes de revenus.

- 2.21 Le cadre conceptuel de l'IPSASB utilise le terme de position financière nette pour indiquer le montant résiduel d'une entité, qui reflète la possibilité d'autres ressources et d'autres obligations ainsi que les actifs nets. La position financière nette n'est cependant pas utilisée dans une norme IPSAS individuelle, le terme actif net/capitaux propres étant préféré. La position financière nette n'est pas non plus définie comme un élément. Au lieu de cela, l'IPSASB, en plus des actifs, des passifs, des produits et des charges, dispose des éléments "apports de propriété" et "distributions de propriété". Ces éléments sont liés à "un intérêt dans la situation financière nette de l'entité" et reflètent les entrées et sorties de ressources des propriétaires dans l'entité, liées à leur intérêt dans l'entité, qui ne sont pas des produits ou des charges.
- 2.22 Il est proposé que l'actif net ne soit pas retenu comme élément. Cependant, un élément supplémentaire qui représente les "capitaux propres" mais qui est approprié dans le contexte des OSBL est requis dans la section 2 de l'INPAG. La proposition consiste à adapter l'approche du cadre conceptuel de l'IPSASB de sorte que les éléments d'apports en capital et de distributions de capital soient introduits dans l'INPAG.
- 2.23 Les apports en capital seront définis comme "une entrée de ressources dans l'ASBL, apportée par des parties extérieures à l'ASBL, qui établit ou augmente un intérêt financier dans les actifs nets de l'ASBL".

2.24 Les distributions de capital seront définies comme des "sorties de ressources de l'ASBL, distribuées à des parties externes à l'ASBL, qui restituent ou réduisent un intérêt financier dans les actifs nets de l'ASBL".

2.25 Une explication du capital d'apport sera incluse dans la section 2, où il sera noté que :

Le capital d'apport désigne les avantages économiques futurs ou le potentiel de service qui ont été apportés à l'ASBL par des parties externes à l'ASBL, autres que celles qui entraînent des passifs de l'entité, qui établissent un intérêt financier dans les actifs nets de l'entité, qui :

- a. confère le droit à la fois (i) à des distributions d'avantages économiques futurs ou de potentiel de service par l'OBNL au cours de sa vie, ces distributions étant à la discrétion de l'OBNL, et (ii) à des distributions de tout excédent d'actif par rapport au passif en cas de liquidation de l'OBNL ; et/ou
- b. Peut être vendu, échangé, transféré ou racheté. '

2.26 Bien que l'actif net ne soit plus un élément, il est proposé de conserver une définition de l'actif net comme étant le résidu des actifs comptabilisés moins les passifs. Il est également proposé que la section 2 indique que l'actif net peut être géré par un OSBL dans des fonds séparés qui peuvent être affectés ou non. Comme l'a noté le TAG, les OSBL ont également besoin d'indications supplémentaires dans l'INPAG sur les fonds et réserves affectés et non affectés.

2.27 Les exposés-sondages de l'IPSASB sur les normes de produits introduisent le concept d'une obligation de conformité, qui est la promesse d'une entité. ou une série de promesses, dans le cadre d'un accord contraignant, d'utiliser des ressources d'une manière spécifiée. Cette notion englobe toutes les obligations découlant des transactions de produits avec des arrangements contraignants. Les obligations sont contraignantes lorsqu'une entité a peu ou pas d'alternative réaliste pour les éviter. Les obligations contraignantes peuvent être des obligations légales ou des obligations non légales, et peuvent donner lieu à un passif.

2.28 Il est proposé que la section 2 indique que les restrictions sont des financements imposés de l'extérieur ou d'autres arrangements juridiques qui exigent que les ressources financières fournies à l'OSBL soient dépensées, investies ou conservées par l'OSBL dans un but ou une activité spécifique. Il sera noté qu'en cas de violation de ces financements ou autres accords juridiques, l'OBNL devra généralement restituer les ressources financières à ceux qui les ont fournies à l'origine et que l'OBNL pourra faire l'objet d'une censure de la part des autorités de réglementation en cas de mauvaise utilisation de ces ressources.



- 2.29 Pour les fonds non affectés, la section notera que ceux-ci sont librement disponibles et peuvent être utilisés par l'OBNL pour n'importe lequel de ses objectifs ou activités. Elle expliquera qu'un OBNL est libre de désigner en interne des fonds pour un but ou une activité spécifique, mais que l'absence de financement imposé de l'extérieur ou d'autres dispositions légales signifie qu'ils ne doivent pas être utilisés pour ce but ou cette activité.

Question 6 : Le TAG est-il d'accord avec les propositions visant à supprimer l'actif net comme élément et l'introduction des apports et des distributions de capital ?

Question 7 : Le TAG est-il d'accord avec les propositions visant à conserver une définition de l'actif net et un texte relatif à la gestion de l'actif net dans les fonds affectés et non affectés ?

Valeur d'usage

- 2.30 Le TAG a soulevé une préoccupation concernant le fait que la valeur d'usage est présentée dans la section 2 comme un terme et un concept qui est unique aux OSBL, mais que la valeur d'usage est également utilisée dans les normes comptables IFRS. Le TAG a noté que cela soulève un point de principe plus large sur l'utilisation des termes. L'INPAG doit être clair sur les termes qui sont spécifiques aux NPO et ceux qui sont utilisés plus largement dans les IFRS et ou les IPSAS. Les termes utilisés plus largement dans les normes IFRS et/ou IPSAS devraient avoir la même signification dans l'INPAG.
- 2.31 Le TAG s'est également demandé si l'inclusion de la valeur d'usage n'ajoutait pas une couche de complexité inutile, et qu'elle pourrait potentiellement être supprimée des directives principales et, si nécessaire, incluse dans le texte de soutien.
- 2.32 Le principe selon lequel lorsqu'un terme est déjà utilisé par les cadres internationaux d'information financière, il devrait avoir la même signification au sein de l'INPAG est accepté, et le texte sera revu pour s'assurer que c'est le cas. En ce qui concerne l'opinion selon laquelle l'inclusion de la valeur d'usage ajoute une couche inutile de complexité, il est proposé que la valeur d'usage soit retenue si elle est incluse dans la norme IFRS révisée pour les PME, tant que cela est conceptuellement approprié dans le contexte des OBNL. Si nécessaire, le texte



peut être révisé, sous réserve du principe selon lequel la signification du terme sera la même dans l'INPAG que dans la norme IFRS pour les PME.

Question 9 : Le TAG est-il d'accord avec la proposition de conserver la valeur d'usage si elle est incluse dans la norme IFRS pour les PME révisée, à condition que cela soit conceptuellement approprié dans le contexte des OSBL et que toute révision du texte garantisse que la signification du terme est la même dans l'INPAG que dans la norme IFRS pour les PME ?

Dispositions relatives aux coûts et efforts excessifs

- 2.33 Le TAG a noté que soit :
- (a) les dispositions relatives aux coûts et aux efforts excessifs devraient être conservées, tout en reconnaissant qu'il existe certaines préoccupations quant au niveau de jugement nécessaire pour les appliquer correctement et à la possibilité que certains OBNL puissent se cacher derrière ces dispositions pour masquer la transparence ; ou
 - (b) plutôt que d'inclure les dispositions relatives aux coûts et aux efforts excessifs dans les concepts et les principes omniprésents, l'INPAG pourrait proposer des options plus simples ou indiquer clairement quand une option plus simple pourrait être utilisée dans les sections individuelles concernées.
- 2.34 Les préoccupations concernant la manière dont la disposition relative aux coûts et efforts excessifs peut être utilisée dans la pratique, tant du point de vue du niveau de jugement nécessaire que de l'abus potentiel, sont reconnues. Il ne s'agit toutefois pas de questions spécifiques aux OSBL. Selon les "règles du jeu", il ne semble pas y avoir de raison spécifique au secteur pour s'écarter de la norme

Question 10 : Le TAG est-il d'accord avec la proposition de conserver les dispositions relatives aux coûts et aux efforts excessifs si celles-ci restent dans la norme IFRS for SMEs révisée avec un texte inclus dans les Implementation Guidance sur la manière

IFRS for SMEs si les dispositions relatives aux coûts et efforts excessifs sont maintenues dans la norme révisée. Si elles sont conservées dans la norme IFRS for SMEs, la proposition est d'inclure dans les INPAG les dispositions relatives aux coûts et efforts excessifs, avec un texte inclus dans les Implementation Guidance sur la manière d'utiliser les dispositions .



3. Proposition de mise à jour de la section 2 Concepts et principes omniprésents et fourniture du texte de l'exposé-sondage au TAG
 - 3.1 Comme indiqué, la mise à jour du texte de la section 2 de l'INPAG Concepts et principes omniprésents dépend du calendrier de la révision de la norme IFRS for SMEs par l'IASB.
 - 3.2 Dès que l'accès à l'exposé-sondage IFRS pour les PME sera disponible, et sous réserve des opinions du TAG sur les approches proposées ci-dessus, le texte de l'exposé-sondage INPAG pour la section 2 Concepts et principes omniprésents sera révisé. Il sera inclus dans un projet complet de l'ED qui sera distribué avant la prochaine réunion du TAG.

Juin 2022



Annexe A - Journal des avis et des demandes

Date	Demandes	Statut	Notes
04/05/2022	Examiner, dans le cadre de l'élaboration des états financiers, si le fait de ne pas avoir d'état des ICPO fonctionnerait pour tous les OSBL et ramener d'autres propositions au GCT.	En cours	En cours d'examen dans le cadre des états financiers
04/05/2022	Les termes figurant dans les lignes directrices doivent avoir la même définition que dans d'autres normes internationales où ils ont le même sens.	En cours	Les termes du guide doivent être vérifiés pour s'assurer que c'est le cas. L'exemple spécifique soulevé "valeur d'usage" peut être modifié en fonction de la révision de l'IFRS for SMEs.
04/05/2022	Laisser l'inclusion de la valeur d'usage en tant que placeholder dans ED1 jusqu'à ce que d'autres sujets aient été développés	En cours	La valeur d'usage sera conservée comme placeholder bien que le texte puisse être modifié en fonction de la révision de l'IFRS for SMEs.
04/05/2022	Maintenir les dispositions relatives aux coûts et aux efforts excessifs dans le projet de lignes directrices si cela se poursuit dans la mise à jour de l'IFRS pour les PME, mais demander une question spécifique à commenter sur ce sujet	En cours	D'accord.
06/04/2022	Examiner si la présentation des GPFR doit faire l'objet d'une section séparée	En cours	Principes de haut niveau jugés utiles. Vérifiera les changements apportés dans l'IFRS révisée pour les PME.
06/04/2022	Expliquez la source du matériel cadre pour les concepts et les principes omniprésents et indiquez si son utilisation est conceptuelle ou pragmatique aux fins de l'INPAG.	En cours	À inclure dans la mise à jour de la Base des conclusions une fois que nous aurons l'IFRS révisée pour les PME Section 2
06/04/2022	Reproduire le tableau de comparaison entre le cadre conceptuel de l'IASB et le cadre conceptuel de l'IPSASB	En cours	Mettra à jour le tableau une fois que le texte de la section 2 de l'IFRS for SMEs aura été révisé. Il faut se demander si cela doit être fourni dans le cadre des documents de l'exposé-sondage.
06/04/2022	Soyez explicite sur la raison pour laquelle le contenu de l'IFRS pour les PME se trouve dans les directives de base ou les directives d'application afin qu'il soit basé sur des principes.	En cours	Sera inclus dans la base des conclusions.
06/04/2022	Socialiser davantage avec le PAG et le DRG la section d'INPAG qui décrit que si un utilisateur a le pouvoir de demander d'autres informations, cela signifie qu'il n'est pas un primaire des GPFR.	En cours	A faire dans le cadre de la fourniture du texte de l'ED pour commentaire
06/04/2022	Examinez la discussion dans le cadre conceptuel de l'IPSASB concernant l'utilisation de l'actif net et la relation avec les capitaux propres.	En cours	Ceci doit être considéré comme faisant partie des modifications de l'élément d'actif net.
06/04/2022	Examiner davantage les fonds "affectés et non affectés" dans le cadre de l'examen de l'actif net" et explorer les "fonds et réserves" comme élément potentiel. Examiner les termes et définitions actuellement utilisés dans les juridictions disposant de normes/guides pour les OSBL et les soulever en tant que question spécifique à commenter dans l'exposé-sondage.	En cours	Ceci doit être considéré comme faisant partie des modifications de l'élément d'actif net.
06/04/2022	Examiner les discussions de l'IPSASB sur les revenus pour voir si les conclusions sur l'applicabilité, et quand les obligations potentielles en vertu d'un accord peuvent devenir des passifs réels s'il peut y avoir plus d'un événement passé peuvent être pertinentes.	En cours	Ceci doit être pris en compte dans le cadre des travaux sur les éléments une fois que l'IFRS pour les PME aura été révisée Section 2
05/10/2021	Chasser les groupes de parties prenantes de la définition de l'intérêt public et de l'utilisation des rapports financiers à usage général. Apportez les idées sur les groupes de parties prenantes qui seraient normalement capturées dans un cadre conceptuel dans les directives proposées.	Compléter	Reflété dans les projets à approuver



Date	Conseils	Notes (le cas échéant)
04/05/2022	Il n'est peut-être pas nécessaire de faire référence aux états financiers dans la section 2, car ils sont couverts dans les sections suivantes.	Dépendra de la question de savoir si la section 2 de l'IFRS révisée pour les PME maintient une approche des éléments basée sur les états financiers.
04/05/2022	Une définition des dépenses qui inclut les pertes peut ne pas être intuitive. Ce problème pourrait être résolu en définissant les pertes comme un élément distinct.	Reflète la formulation actuelle de l'IFRS pour les PME, sera réexaminé une fois que nous aurons révisé l'IFRS pour les PME Section 2
04/05/2022	L'inclusion de la valeur d'usage peut ajouter une complexité supplémentaire qui n'est pas nécessaire pour l'étape 1 des directives.	Proposer le maintien comme placeholder mais vérifiera la formulation de l'IFRS révisée pour les PME.
04/05/2022	La valeur d'usage est expliquée comme un terme propre aux OSBL, mais elle est utilisée dans les IFRS. Nécessité d'être clair sur les termes qui sont spécifiques aux OBNL et ceux qui sont utilisés de manière plus générale.	Les termes du guide doivent être vérifiés pour s'assurer qu'ils ont la même signification que ceux déjà utilisés dans les normes internationales. L'exemple spécifique soulevé "valeur d'usage" peut être modifié en fonction de la révision de l'IFRS for SMEs.
04/05/2022	Conserver les dispositions relatives aux coûts et aux efforts excessifs en reconnaissant qu'il existe certaines préoccupations quant au niveau de jugement nécessaire et à la possibilité que certains se cachent derrière ces dispositions pour masquer la transparence.	À conserver si elle est incluse dans l'IFRS révisée pour les PME. Inclura un texte dans les conseils d'application sur l'utilisation du jugement et la transparence.
04/05/2022	Plutôt que les dispositions relatives aux coûts et aux efforts excessifs, le guide pourrait proposer des options plus simples ou indiquer clairement quand une option plus simple peut être utilisée.	Coûts et efforts excessifs à conserver si dans l'IFRS révisée pour les PME
06/04/2022	Les états financiers sont inclus dans la section 2. Cela n'est peut-être pas nécessaire au niveau conceptuel et peut être traité dans les sections suivantes.	Dépendra de la question de savoir si la section 2 de l'IFRS révisée pour les PME maintient une approche des éléments basée sur les états financiers.
06/04/2022	Reconnaissant l'importance de la présentation sur les GPFR, il n'est pas clair qu'il s'agisse d'un concept et d'un principe omniprésent. Cela pourrait être séparé dans une autre section.	Principes de haut niveau jugés utiles. Vérifiera les changements apportés dans l'IFRS révisée pour les PME.
06/04/2022	En s'appuyant à la fois sur les cadres conceptuels de l'IASB et de l'IPSASB pour élaborer les concepts et les principes omniprésents des OSBL, il faut indiquer clairement lequel est utilisé à quel endroit. Un code couleur peut être utile pour l'exposé-sondage.	À réexaminer une fois que nous aurons l'IFRS révisée pour les PME Section 2
06/04/2022	Les directives de base et les directives d'application doivent être considérées comme un seul ensemble de directives, les directives de base étant succinctes et les directives d'application développant les principes.	Examiner l'équilibre entre les orientations de base et les orientations d'application pour assurer une approche cohérente. Accepter que le noyau soit succinct
06/04/2022	L'accent mis sur les besoins d'information des principaux utilisateurs des GPFR porte sur la responsabilité plutôt que sur la prise de décision, ce qui devrait être plus équilibré. Il pourrait être utile d'utiliser le terme d'allocation des ressources plutôt que celui de prise de décision économique	Je chercherai à en ajouter d'autres sur l'utilité de la prise de décision
06/04/2022	Les utilisateurs des GPFR doivent passer de la base des conclusions aux orientations fondamentales	Dans l'intérêt d'une orientation de base succincte, je pense que l'équilibre actuel est correct.
06/04/2022	Si les états financiers sont publiés et librement accessibles, cela répond aux objectifs de responsabilité de l'INPAG.	Convient que cela est bénéfique à la responsabilisation
06/04/2022	Les capitaux propres peuvent être considérés comme synonymes d'actifs nets et la différence n'est pas claire, ni si les capitaux propres sont un élément distinct. Une définition plus claire des capitaux propres est nécessaire et des exemples seraient utiles pour comprendre en quoi ils sont différents des actifs nets.	Ceci doit être considéré comme faisant partie des modifications de l'élément d'actif net.
06/04/2022	Il faut des critères clairs pour séparer les transactions qui ont un impact sur le revenu de celles qui ont un impact sur l'actif net d'un OSBL lorsque celles-ci sont liées aux états financiers.	Accepté, veillera à ce que ce soit clair dans le cadre de la définition de l'élément.
06/04/2022	Le terme "actif net" peut être considéré comme une formule mathématique plutôt que comme un terme défini.	Ceci doit être considéré comme faisant partie des modifications de l'élément d'actif net.
06/04/2022	Les réserves non affectées sont vraiment importantes car leur rôle dans la résilience financière est mal compris.	D'accord
06/04/2022	Veillez à ce que les restrictions ne soient pas définies de manière trop large et à ce qu'il soit clair ce qui est exécutoire et ce qui est désigné. Notez également que le terme "non restreint" peut ne pas être compris par tous.	Ceci doit être considéré comme faisant partie des modifications de l'élément d'actif net.



INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING
FOR NON PROFIT ORGANISATIONS

05/10/2021	Examinez si les conseils d'administration doivent être considérés comme un groupe de parties prenantes, en particulier lorsqu'ils sont les seuls/principaux utilisateurs des comptes en plus des réponses de responsabilité et examinez comment les conseils d'administration diffèrent des autres secteurs.	Nous l'examinerons dans le cadre de toute mise à jour du texte destiné aux utilisateurs.
05/10/2021	Examinez l'approche adoptée par l'IASB et l'IPSASB à l'égard des utilisateurs primaires.	L'ayant fait, le texte devrait refléter une approche similaire
05/10/2021	Examiner si les régulateurs sont des utilisateurs primaires, étant donné leur accès aux informations par le biais de leur rôle de surveillance ; tenir compte d'une étude récente qui a identifié les régulateurs comme un utilisateur primaire.	Sera examiné dans le cadre de toute mise à jour du texte des utilisateurs
05/10/2021	Examinez si les employés sont des parties prenantes et, le cas échéant, quelle capacité compte tenu des opinions mitigées quant à savoir s'ils constituent un groupe de parties prenantes internes.	Sera examiné dans le cadre de toute mise à jour du texte des utilisateurs